

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 22/63-07
Séance du 13 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE SOUTIEN AU POLE TEXTILE ALSACE - PROJET EXPORTEX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2^e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder au Pôle Textile Alsace une prolongation de la durée du projet EXPORTEX jusqu'au 31 décembre 2008,
- ❖ Autorise le Pôle Textile Alsace à participer à cinq salons supplémentaires, soit neuf au total, sans dépasser le budget initial alloué,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant à la convention du 14 novembre 2006, joint en annexe et fixant les modalités de versement de l'aide départementale d'un montant de 33 957 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER